



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 mars 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90021**.

Cette demande, déposée par la nouvelle propriétaire du lot 4 369 478, situé au 60, rue des Draveurs, dans la zone H-3, vise à régulariser un garage attaché en construction qui a une implantation dérogatoire. L'article 7.11 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage attaché peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 2,5 mètres prolongeant la cour latérale. L'élément dérogatoire est donc le garage attaché en construction qui empiète dans la cour avant sur une distance de 3,51 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 mars 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2026**

Greffière,  
Mélanie Poirier